

à leur vie quotidienne en milieu ordinaire, en dehors de l'hôpital. La troisième partie du dossier aborde la question du travail, question importante et paradoxale : d'un côté, avoir un emploi tient une place de tout premier plan dans les préoccupations des personnes handicapées psychiques, alors que, de l'autre, elles rencontrent des difficultés constitutives de leur handicap pour trouver et garder une activité professionnelle.

psychiatrie

Suicides et tentatives de suicide Sous la direction de Philippe Courtet

Ed. Flammarion, collection Médecines-sciences, janvier 2010, 350 pages, 49 euros.

On compte en France annuellement 11 000 décès par suicide et 200 000 tentatives de suicide. Cet ouvrage fait le point des connaissances sur ce sujet. Les auteurs se sont intéressés

aux conduites suicidaires et les ont abordées par le biais d'une triple mission : la recherche, l'enseignement et le soin. La première partie présente les données cliniques du phénomène : épidémiologie, sociologie du suicide, définition des conduites suicidaires. La deuxième partie est consacrée aux axes de la recherche sur la vulnérabilité suicidaire : avancées des neurosciences dans le domaine de la biologie, de la génétique et de l'anatomie, mais aussi impact de l'environnement sur le sujet et modélisation du processus suicidaire (approche cognitive des conduites suicidaires...). La troisième partie s'attache aux aspects stratégiques : évaluation du risque suicidaire dans la pratique, le risque suicidaire chez les patients psychiatriques... Les aspects thérapeutiques présentés dans la quatrième partie exposent les innovations dans l'organisation et les structures de soins, l'évaluation et la prise en charge des suicidants, les traitements médicamenteux.

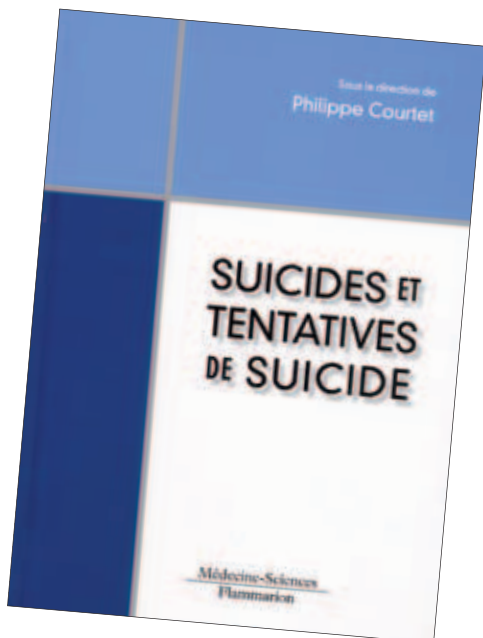
maltraitance

Les oubliés : enfants maltraités en France et par la France

Anne Tursz

Éditions du Seuil, mars 2010, 420 pages, 20 euros.

La maltraitance des enfants fait parfois la une retentissante des médias. Pourtant l'ampleur réelle du phénomène et de ses causes est méconnue. En effet on peut supposer que la maltraitance est largement sous-estimée et pourrait toucher 5 à 10 % des enfants dans toutes les classes sociales. Le repérage précoce des enfants maltraités est essentiel. Le système de santé, qui devrait être en première ligne, est démuné faute de formation suffisante des médecins et surtout à cause du déficit de système de prévention dédié à l'enfant, en particulier la médecine scolaire.



Les rubriques Lectures, Lois et réglementation et En ligne ont été rédigées par Antoinette Desportes-Davonneau, la rubrique Brèves internationales a été rédigée par Fernand Sauer et Antoinette Desportes-Davonneau.

agences

Fusion Afssa-Afsset

Ordonnance n° 2010-18 du 7 janvier 2010, JO du 8 janvier 2009.

Une ordonnance en date du 8 janvier 2009 porte création d'une Agence nationale chargée de la sécurité sanitaire de l'alimentation, de l'environnement et du travail. Elle résulte de la fusion de l'Agence française de sécurité sanitaire des aliments (Afssa) et de l'Agence française de sécurité sanitaire de l'environnement et du travail (Afsset). Cette nouvelle agence sera opérationnelle au plus tard le 1^{er} juillet 2010. Ce nouvel ensemble prévoit de reprendre toutes les missions, les moyens et le personnel de chacune des deux agences. Cette ordonnance explique le but et les objectifs de cette nouvelle agence et sa composition.

Biologie médicale

Ordonnance du 13 janvier 2010, JO du 15 janvier 2010.

Une ordonnance réforme la biologie médicale. Prise sur le fondement de la loi du 21 juillet 2009 portant réforme de l'hôpital et relative aux patients, à la santé et aux territoires, HPST, elle modernise le cadre juridique des laboratoires de biologie médicale défini en 1975, pour tenir compte des innovations médicales et scientifiques intervenues depuis cette date. En effet, la biologie médicale est devenue un élément du parcours de soins déterminant pour le diagnostic de la majorité des pathologies et le suivi des thérapeutiques. Elle tire les leçons de la médicalisation accrue de la biologie, elle institue un régime d'accréditation des laboratoires de biologie médicale par une instance nationale, elle prévoit également des mesures destinées à garantir la continuité de l'offre de biologie médicale sur un même territoire de santé et supprime un certain nombre de règles de fonctionnement désuètes.

Europe



nutrition

Allégations nutritionnelles dans le régime alimentaire

Règlement (UE) n° 116/2010 de la Commission du 9 février 2010 modifiant le règlement (CE) n° 1924/2006 du Parlement européen et du Conseil en ce qui concerne la liste des allégations nutritionnelles, JOUE du 10 février 2010.

Les allégations nutritionnelles et de santé portant sur les denrées alimentaires, comme les acides gras oméga-3, les graisses monoinsaturées, polyinsaturées et instaurées jouent un rôle important dans le régime alimentaire. Cependant, il est nécessaire que les conditions de leur utilisation soient clairement définies. Aussi le présent règlement prévoit des mesures conformes à l'avis du comité permanent de la chaîne alimentaire et de la santé animale.

Encéphalopathies spongiformes transmissibles (EST)

Décision de la Commission du 5 février 2010 modifiant la décision 2009/719/CE de la Commission autorisant certains États membres à réviser leur programme annuel de surveillance de l'ESB, JOUE du 6 février 2010.

Le règlement (CE) n° 999/2001 fixe les règles pour la prévention, le contrôle et l'éradication des encéphalopathies spongiformes transmissibles chez les animaux. Chaque État membre doit mettre en place un programme annuel de surveillance des EST et prévoir une révision du programme annuel de surveillance si l'État membre démontre une amélioration de la situation épidémiologique dans son pays. Ainsi Chypre a rejoint le 5 février 2010 la liste des 17 États membres qui ont reçu une évaluation favorable concernant les mesures de protection relatives

à l'encéphalopathie spongiforme bovine (ESB).

environnement

Logo biologique de l'Union européenne

Règlement (UE) n° 271/2010 de la Commission du 24 mars 2010 modifiant le règlement (CE) n° 889/2008 portant modalités d'application du règlement (CE) n° 834/2007 du Conseil en ce qui concerne le logo de production biologique de l'Union européenne, JOUE du 31 mars 2010.

Ce règlement est relatif à la production biologique, à l'étiquetage des produits agricoles et aux contrôles. En effet, une meilleure identification, souhaitée par le consommateur des produits biologiques, a entraîné une modification de la repré-



sentativité de la production biologique de l'Union européenne par un nouveau logo, qui a été enregistré en tant que marque collective d'agriculture biologique auprès de l'Office Benelux de la propriété intellectuelle et qui s'appliquera à compter du 1^{er} juillet 2010. Ce logo n'est utilisé que si le produit concerné est obtenu conformément aux exigences du règlement.

Conditions d'utilisation de l'alumine activée pour l'élimination des fluorures dans les eaux minérales naturelles et les eaux de source

Règlement (UE) n° 115/2010 de la Commission du 9 février 2010, JOUE du 10 février 2010.

Le traitement des eaux minérales naturelles et des eaux de source par l'alumine activée pour en éliminer les fluorures est autorisé. En annexe de ce règlement, sont énoncées les conditions techniques du traitement d'élimination des fluorures.

cohésion sociale

Direction générale de la cohésion sociale

Décret n° 2010-95 du 25 janvier 2010, JO du 26 janvier 2010.

Un décret porte création d'une direction générale de la Cohésion sociale (DGCS) au sein de l'administration centrale des ministères chargés des Affaires sociales. Ce décret détaille les cinq principaux thèmes recouvrant les prérogatives et missions de la DGCS, dont l'organisation interne est précisées dans l'arrêté : outre la direction générale de l'Action sociale, la DGCS intègre le Service des droits des femmes et de l'égalité, la Délégation interministérielle à la ville, la Délégation interministérielle à l'innovation, à l'expérimentation sociale et à

l'économie sociale et les agents de la Direction interministérielle des personnes handicapées. Le décret précise notamment que cette nouvelle direction « conçoit et conduit les politiques de cohésion sociale en faveur des personnes âgées et veille à la promotion des solidarités intergénérationnelles ».

pratiques médicales

Limitation ou arrêt de traitement

Décret n° 2010-107 du 29 janvier 2010, JO du 30 janvier 2010.

Un décret définit les conditions de mise en œuvre des décisions de limitation ou d'arrêt de traitement, qui ne peut être dispensé sans qu'ait été préalablement réalisée une procédure collégiale.

organisme

Création de l'Observatoire national de la fin de vie

Décret n° 2010-158 du 19 février 2010, JO du 21 février 2010.

Ce décret porte création auprès du ministre chargé de la Santé d'un Observatoire de la fin de vie et des pratiques d'accompagnement, afin d'en améliorer la connaissance. Cet observatoire recense les besoins d'information du public et des professionnels de santé à partir de l'étude des conditions de la fin de vie et des pratiques médicales qui s'y rapportent. Il identifie également le besoin de recherche et promeut l'émergence de recherches pluridisciplinaires dans différents domaines d'application de la fin de vie.

réforme de l'hôpital

Comité d'évaluation de la mise en œuvre des dispositions relatives à la modernisation des établissements de santé de la loi portant réforme de l'hôpital et relative aux patients, à la santé et aux territoires

Décret n° 2010-114 du 3 février 2010, JO du 4 février 2010.

Il est créé, auprès du ministre chargé de la Santé, un comité d'évaluation de la mise en œuvre des dispositions de la loi du 21 juillet 2009 susvisée relatives à la modernisation des établissements de santé. Ce décret en définit les différentes missions d'évaluation.